



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

UNSS en détresse

Question écrite n° 3257

Texte de la question

M. Hadrien Clouet interroge Mme la ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques de Paris, les promesses sur la place du sport au sein de l'éducation nationale et les dysfonctionnements de l'Union nationale du sport scolaire. Les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 ont été le théâtre de grands succès. Cependant, l'une des principales promesses concernant le sport à l'école a été abandonnée, une fois la frénésie retombée : la généralisation de 2 heures de sport supplémentaires hebdomadaires au collège, sacrifiée en rase campagne. Ce renoncement est dénoncé par des sportifs tels que Léon Marchand ou Simon Gauzy. Pourtant, le Gouvernement prétend qu'une telle mesure ne serait « pas soutenable ». Cette décision s'ajoute à différents dysfonctionnements du sport à l'école. En effet, un article du journal « L'équipe » daté du 6 novembre 2024 détaille les coulisses de la gestion de l'Union nationale du sport scolaire (UNSS). Dans cette enquête, de nombreux dysfonctionnements sont révélés. On y retrouve par exemple, des « dépenses faramineuses de communication pour des missions parfois floues ». Parmi les dépenses incriminées, l'organisation de la cérémonie d'ouverture de la « gymnasiade » ou la prise en charge par le budget de l'UNSS de plusieurs dîners de gala. Les organisations syndicales dénoncent un dévoiement de la vocation première de l'UNSS, à savoir le développement du sport et d'une culture sportive à l'école. Selon eux, « l'activité et le modèle économique [de l'UNSS] reposent essentiellement sur l'engagement et l'investissement des enseignants d'EPS ». Les différents recours à des structures extérieures ou à des prestataires pour des consultations de communication à des tarifs jugés exorbitants interrogent sur la bonne utilisation des fonds publics de l'UNSS. En 2021 et 2024, des rapports effectués par l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR) ont été remis au Gouvernement. Ils insistent également sur « la confusion entre les finances de l'UNSS et de la fédération internationale du sport scolaire (ISF) ». Ces deux entités sont normalement indépendantes mais les collusions entre les différentes directions interrogent de nombreux observateurs. Les syndicats demandent par ailleurs, à raison, la démission du directeur de l'UNSS. De telles anomalies sont largement encouragées par l'absentéisme des ministres de l'éducation nationale au conseil d'administration de l'UNSS. Alors qu'ils ont la responsabilité de le présider au titre de l'article 11 du décret n° 2015-784 du 29 juin 2015, aucun des ministres successifs n'a daigné s'y rendre depuis 2022. Impossible dans ces conditions de contrôler l'usage des fonds publics, en plus de révéler un désintérêt total à l'égard du sport scolaire. Il demande à Mme la ministre si elle envisage de prendre en compte les rapports diligentés par l'IGESR concernant les dysfonctionnements au sein de l'UNSS, de changer le directeur de l'UNSS comme le demandent les syndicats et si elle compte honorer les réunions du conseil d'administration de sa présence, une première depuis des années.

Données clés

Auteur : [M. Hadrien Clouet](#)

Circonscription : Haute-Garonne (1^{re} circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3257

Rubrique : Éducation physique et sportive

Ministère interrogé : [Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [21 janvier 2025](#), page 178